



ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet

Secrétariat -SG

Tél : 05 36 25 73 38

Mél : cabinetia.ia82@ac-toulouse.fr

12, avenue Charles de Gaulle
82017 MONTAUBAN

Montauban, le 20 avril 2023

Le directeur académique des services de
l'Éducation nationale
Directeur des services départementaux
de l'Éducation nationale de Tarn-et-Garonne

à

Madame, monsieur les représentants FSU-
SNUIPP
Madame la représentante SE-UNSA
Monsieur le représentant SNUDI-FO

Objet : opérations de mobilité

En réponse à votre courrier concernant les opérations de mobilité, j'ai l'honneur de vous informer des éléments suivants :

- Le principe de réservation de postes vous a été présenté lors des différents groupes de travail concernant la mobilité. Cette pratique vise à la fois à retenir des supports permettant une affectation optimisée des enseignants stagiaires et à permettre une répartition équilibrée de la ressource sur l'ensemble du département.
Contrairement à l'année passée, dans un souci de transparence qui répondait à vos souhaits, cette liste de postes a été communiquée en amont du mouvement.
- Vous évoquez 10 postes de stagiaires alors que notre département accueillera 20 stagiaires qui, au regard de notre expérience passée, seront très majoritairement en exercice à temps plein. Pourront s'y ajouter d'éventuels lauréats issus des listes complémentaires.
- L'article L311-1 que vous évoquez et qui concerne uniquement le recrutement – et non l'affectation qui relève de ma compétence propre et de l'application des lignes directrices de gestion – sera pleinement respecté car le recrutement de contractuels ne sera mis en œuvre que pour pallier l'absence de ressources de titulaires.

Par ailleurs ces réservations de postes n'empêchent nullement chaque enseignant de postuler sur les vœux de son choix, tout poste étant par nature susceptible d'être vacant.



Pierre Roques